



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....7
Votants.....7
Exprimés.....9

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 30 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, KNIFFKE Christoph, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : ALCOUFFE Stéphanie, DUFAYS Frédéric.

PROCURATION : ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à Mme CALMELS Anne, DUFAYS Frédéric a donné procuration à Mme CAVAILLES Françoise.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BEAUREPAIRE Antoine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2026-5

DELIBERATION N°2026-5-15

TOURISME – Convention de partenariat avec l'Université Paul Valléry de Montpellier

Vu l'article L 2121-29 du CGCT ;

Vu les échanges avec M. CHALLET, responsable du Master Professionnel Valorisation et Médiation des Patrimoines de l'Université Paul Valéry de Montpellier ;

Vu la présentation du 16 avril 2026 de M. SISIAC, adjoint du patrimoine en charge du point accueil communal des différentes actions à mener pour la promotion touristique de la commune ;

Considérant que le conseil municipal gère librement les affaires communales ;

Considérant qu'il est proposé à la commune de conventionner avec l'Université Paul Valéry de Montpellier et plus particulièrement avec la promotion 2026-2027 du Master Professionnel Valorisation et Médiation des Patrimoines pour mettre en place un partenariat avec l'association Acanthe ;

Considérant que cette association étudiante du Master Professionnel Valorisation et Médiation des Patrimoines a pour but de mettre en œuvre un projet tutoré collectif ;

Considérant que ce projet consiste à mettre en lien des structures diverses avec ces étudiants du mois de septembre au mois de février afin d'organiser un week-end de valorisation patrimoniale à la fin du mois de février ;

Considérant que dans le cadre de ce projet tutoré collectif les étudiants doivent se mettre en lien avec les professionnels des structures partenaires mais aussi avec des personnes ressources issues de la commune ou disposant de données historiques sur la commune ;

Considérant que la concrétisation de ce projet aura nécessairement des retombées économiques directes et indirectes sur notre territoire,

Enfin, considérant qu'une partie, voire la totalité des réalisations liées à ce projet seront propriété de la commune à la suite de ce partenariat ;

Considérant qu'une convention établissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat devra être signée entre les parties ;

Considérant que la collectivité s'engage alors à verser la somme de 5 000€ à l'association Acanthe pour la mise en place de ce partenariat ;

Considérant qu'un acompte est demandé à la signature de la convention et que le solde interviendra au moment de l'organisation du week-end de valorisation patrimoniale à la fin du mois de février ;

Par ailleurs, considérant que pour promouvoir son territoire, la commune a tout intérêt à trouver des partenariats lui permettant de mettre en exergue l'attractivité de ses sites touristiques ;

Considérant que cette proposition de partenariat peut avoir des retombées à court et moyen terme pour la collectivité ;

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal de valider le partenariat à mettre en œuvre avec l'association Acanthe et de l'autoriser à signer tous les documents en découlant

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à neuf voix pour,**

- **accepte** de mettre en œuvre un partenariat avec l'association Acanthe du Master Professionnel Valorisation et Médiation des Patrimoines ;
- **autorise** Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Acanthe du Master Professionnel Valorisation et Médiation des Patrimoines ainsi que les documents qui en découleront.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- **par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 7. mai 2026**
- **par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 7. mai 2026**

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
BEAUREPAIRE Antoine*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.